



Commissaires aux comptes :

BALCI Fadime

DAUDE Thierry

ALTEIRAC Nicolas

**E.S.C.A.L.**

**Ensemble Socio Culturel Associatif Local**

**7 ter, Rue des Cévennes**

**BP 47**

**30 20 MARGUERITTES**

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les conventions réglementées**

**Exercice clos le 31/12/2024**

# Rapport Spécial du Commissaire Aux Comptes sur les Conventions Réglementées, exercice clos le 31.12.2024

## Aux Adhérents réunis en Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTION SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code du commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article R. 612-5 du Code du commerce qui ont été passées ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Dans le cadre de son activité, votre Association a comptabilisé sur l'exercice 2024 les subventions suivantes, en provenance des différents financeurs :

▪ Conseil Départemental du Gard	132 510 €
▪ Commune de Marguerittes	200 000 €
▪ Commune de Bezouces	2 355€
▪ Commune de Saint Gervasy	2 021€
▪ Commune de Ledenon	1 682€
▪ Commune de Cabriere	1 781€

- Caisse d'Allocations Familiales du Gard (dont prestations 314 366.25€)  
334 866.25 €
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale 71 536 €

Les contributions volontaires de la Commune de Marguerittes à votre Association ont été évaluées pour l'exercice 2024 à un montant global de 342 306.38 Euros.

Les Administrateurs concernés par ces conventions sont les représentants des financeurs au sein de votre Conseil d'administrations sont pour :

- Conseil Départemental du Gard :
  - *Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT, représentée par Monsieur Nicolas*
- Commune de Marguerittes :
  - *Mesdames Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Frédérique CONDET, Laila ACHKAR, Audrey RANC, Patricia POUBLANC et Messieurs Denis BRUYERE, Denis CANTIER, Frédéric COURRENT et Rémi NICOLAS ;*
- Caisse d'Allocations Familiales du Gard : *Monsieur Benoit CHERMANNE*
- Commune de Bezouce = *Madame Monique SAEZ*
- Commune de Saint Gervasy = *Madame Bernadette FERCAK*

A Nîmes le 22 juin 2025

Pour la SARL DJP Audit, le commissaire aux comptes

Fadime BALCI

